

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 59 (1921)  
**Heft:** 41

**Artikel:** Pè cllia l'exposechon  
**Autor:** Marc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-216707>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE  
PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :  
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

**PUBLICITAS**  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES  
30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



## PÈ CLLIA L'EXPOSECHON

**L**A dan botsi cllia l'exposechon. Et que l'ein a z'u dâi trope de dzein que sant vegniâte pè clli Lozena. Sant vegniâte vère tote lè halle z'affère que lâi avâi, et l'ein avâi prau matâire. Peinsâ-vo vâi : de tote lè sorte de bite, dâi mâcllio, dâi modze, dâi muton, dâi bocan — eh vâi! dâi bocan, dâi tsevu, dâi soulon, tant qu'à dâi dzenelhie.

On régent de pè lo Gros de Vaud, que l'è dan lo rognon dau canton, avâi amenâ ti sè z'ècouli po vère clliau dzenelhie. Et lè z'ècouli l'avant tot pliein de dzoûio à reluquâ clliau z'ozî de basse-cour, quemet sè desâi lo lâivro que l'avant marquâ lo nom de ti lè propriètero, et que lâi dîant lo catalogue. Faillâi vère quemet l'avressant lau get et lau mor po mi pouâi vouâiti. L'étâi onna veretâbilla fita et tote clliau bite à duve piaute l'avant betâ po clliau mousse lau pe biau z'haillon, lau plionme naïre, blliantse, dzaune quemet dâi fliaue de pesseinhî, bliuve quemet l'orveau, grise quemet 'na barba de vilhio michenéro. Lè z'ene l'avant dâi piaute asse grante que dâi z'atte de ratî, âo bin l'étant tant basse et tant grasse qu'on arâi djurâ onna tiudra abêcha su duve tsambe de gremelietta. Dâi plionme, lè z'ene iè la man l'arâi pu lequâ, dâi z'autre tellameint meclliâte, tserpenâte, imboulâte, eintourgonâte, frejâ, que la balla-mère à Metsî, quand l'étâi ein colère n'arâi pas ètâ pî. Et pu dâi gantso asse gros que dâi poliein, dâi pindzon à vo bâilli la fam, tant lau tsè faillâi veni l'igüe âi potte. Lè z'ècouli sè regalâvant de tot cein.

Lo régent lau z'espliquâve bin adrâi tot. Lau recordâve tote clliau bite à tot fin que lè pllie toupin l'arant comprâ. Lâi avâi mimameint dautrâi de clliau coo que sè gardâvant po sè tsouyi dâi robère et dâi larro et que lâi dîant la Securitas, que l'acoutâvant et que couchâvant comprendre oquie. Principalement on grand rodzo que petit-goutâve quasu avoué lè boune parole âo régent. Stisse, po fini, dit dinse âi z'ècouli :

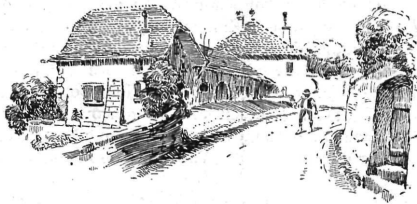
— Rappelez-vous, mes amis, que ces poules appartiennent à la famille des Gallinacés.

Adan, lo grand rodzo tire on boquet lo régent pè sa maudze et lâi fâ ein catson :

— Estiâsâ mè bin, monsù, mâ clliau dzenelhie ne sant pas à la famille que vo dite, ie sant à mon cousin David Tétuz de Biman!

Marc à Louis, du Conteur.

L'Horaire du Major Davel. — Pour un rien, et n'étant pas la crainte de peiner les éditeurs d'autres horaires, qui ont aussi leurs qualités et leurs fidèles acheteurs, nous dirions que celui du « Major Davel » est le premier des horaires. On ne saurait que lui reprocher. Il est de format très commode, il contient tous les renseignements que l'on peut désirer et disposés de façon fort claire, de là, grandes facilités et rapidité de consultation. Essayez l'horaire du « Major Davel ».



## SOUVENIRS DE « CHEZ NOUS »

**C**CHEZ NOUS, c'est ce village à flanc de montagne où le destin me fit naître l'année de la « grosse grêle » (1855). Bien entendu, cette grosse grêle, je ne l'ai pas vue, n'ayant pas, au moment de sa chute, ouvert l'œil à la lumière. Mais on m'en a beaucoup parlé de ces grêlons comme des œufs, de ces vitres brisées, de ces têtes blessées, de ces dégâts irréparables aux récoltes. J'ai bien connu aussi la Catherine à Bénédicte du Chaumoz; une bonne allemande qui crut alors à la fin du monde et qui criait à tue tête, plus fort que la tempête :

— Pénédik! Pénédik! saufons-nous fite au fillage pour mourir tousse ensemble.

Ce quartier du Chaumoz, assez isolé, au-dessus de l'étang de la Raisse, ne comptait guère que quatre maisons. Celle de Bénédicte, qui abrita longtemps le « Gentian » et ses alambics; celle où le Barbillon et sa Barbillonne élevèrent péniblement leur nombreuse famille; une troisième qui changea souvent d'habitants et enfin la petite maison « à Lunet » qui mérite une mention. C'est elle qui fut, à un moment donné, le « fort Chabrol » de Chez Nous.

Ce Lunet avait le gosier bien percé et la langue bien pendue. Il lui arrivait d'abuser de l'un et de l'autre. Témoin ce jour qu'il insulta gravement la Municipalité « dans l'exercice de ses fonctions ». Celle-ci, se basant sur un article de loi (peut-être aboli dès lors?), décida l'arrestation du coupable et leva quatre fantassins qui, armés de pied en cape, se présentèrent devant la petite maison du Chaumoz. Mais, bernique! la porte et les fenêtres étaient bien fermées. Lunet se gaudissait de la force armée. Le syndic se présenta à son tour et répéta plusieurs fois d'un ton sentencieux :

— Au nom de la loi, ouvrez!

Rien ne s'ouvrit. La situation passa au comique lorsque le syndic déclara en sourdine :

— Nè pa lo drai de fèrè chavâ la porta; mè fau drai on mandat daô d'uzdo.

Chacun comprit que la loi ne serait pas la plus forte; jusqu'au soir, les troupes montèrent la garde; les gamins, dont j'étais, s'en donnèrent à cœur joie, pendant que, de l'autre côté du jardin, les grenouilles de l'étang coassaient bêtement. Quand la nuit fut venue, les badauds et les gamins disparus, le siège fut levé sans tambour ni trompette... et sans gloire non plus.

L'étang de la Raisse fournissait primitivement l'eau nécessaire à faire marcher une scie communale établie dans un grand bâtiment d'un quartier inférieur. Puis la scie fut abandonnée devant la marche du progrès; le nom, seul, resta au bâtiment occupé par diverses pauvres familles : c'étaient la « Manchote »; « David Baptiste », qui était borgne; le grand « Genton », et sa toute petite femme, et surtout « Jaques le Tailleur ». Une figure inoubliable, celle de ce Jaques qui nous a fait trembler si souvent. Cerveau

félé, il ne pouvait souffrir les enfants : nos cris l'exaspéraient et le moindre coup de sifflet le jetait dans une rage folle; il nous lançait alors des pierres avec une violence dangereuse et s'il parvenait à se saisir de l'un de nous, celui-ci passait un mauvais quart d'heure. Malheureusement, nous trouvions du plaisir à le taquiner; « cet âge est sans pitié ». Ce n'est que plus tard que j'ai vu en cet homme une victime de l'hérédité alcoolique et que, sincèrement, je l'ai plaint.

Sur une des faces de la Raisse, on avait établi la forge de commune qui donne son nom au quartier. C'est là que trônait et bégayait « Bré... Bré... Bréchon », fort à l'ouvrage et fort aussi à la pinte voisine. Le quartier se complétait par la « Mécanique » à battre, où nous allions admirer la machine à vapeur, une merveille pour ce temps, et d'où on nous expédiait promptement par crainte d'accident.

Un troisième quartier beaucoup plus bas encore, c'était l'Epine. Comme au Chaumoz, trois ou quatre maisons de pauvres gens. La plus éloignée était celle du tisserand. Là venaient les matrones du village « ourdir » ces belles pièces de toile dont elles étaient fières et dont le fil les avait déjà beaucoup occupées. Là les enfants, quelque peu curieux, aimaient à étudier le métier du tisserand et les combinaisons multiples qui permettaient de fabriquer la toile ordinaire, le triège, le nappage, etc. Je pouvais passer longtemps à voir courir la navette et frapper le balancier qui serrait les fils de la trame, à deviner la manœuvre des pieds du tisserand ou à regarder la tisserande qui préparait les canettes.

Un peu plus haut vivait une famille qui me rappelle surtout la puissance du sobriquet au village. Il y avait là un garçon un peu plus âgé que moi. Un jour, arrive en classe un enfant chargé de « demander congé pour Niaffet ».

— Mais qui est-ce, Niaffet? fait le régent.

— Celui à la Niaffe.

— Et qui est-ce, la Niaffe?

— C'est la mère à Niaffet.

Il n'en put pas tirer autre chose et nous-mêmes n'en savions pas davantage; nous ne connaissions pas d'autre nom à ces gens.

En remontant de l'Epine vers le gros du village, voici, à droite, la grosse maison du « Petit Alexandre » et sa machine à battre. Celle-ci avait d'abord été mobile, au service d'un groupement coopératif; mais certaines difficultés avaient fini par déprimer le plus grand nombre; la machine avait été surnommée la « Repentance » et le Petit Alexandre en était demeuré seul propriétaire. C'était un manège que faisaient mouvoir trois chevaux attelés au bout de longues « palanches ». Dans les moments où elle ne fonctionnait pas, nous nous arrangions, nous gamins, pour enlever certaine roue, et, nous juchant sur les palanches, l'un de nous poussant, nous jouions au carrousel avec un entrain endiablé. Mais parfois aussi, au moment le plus inattendu, nous étions chassés à coup de fouet, quitte à revenir ensuite, comme les moineaux.

Le Petit Alexandre avait aussi sa « Grise », une brave jument connue bien loin à la ronde : il suffisait que son maître se coiffât du casque à plumes des dragons d'alors et accrochât à sa ceinture le long bancal pour que la brave bête piaffât d'impatience, et le moindre coup de clairon la galvanisait, si bien que vous l'auriez crue de dix ans plus jeune.

(A suivre.)

Samin.